

218C0877
FR0011051598-FS0466

15 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AMOEBA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 mai 2018, la société Siparex Proximité Innovation (27 rue Marbeuf, 75008 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 mai 2018, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société AMOEBA et détenir, pour le compte desdits fonds, 550 682 actions AMOEBA représentant autant de droits de vote, soit 9,16% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AMOEBA sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 6 008 872 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.